

L'an deux mil vingt-trois et le trente et un mars à 19 heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. ROUSSELLE Alain

Étaient présents : Mrs Alain ROUSSELLE, David DAROUX, Guy DREVELLE, Grégory GUILLUY, Rémi HAREL, Francis JOLY, Claude LEQUIN, Stéphane LOIRE, Mmes Raymonde MARTIN, Virginie FABRE-LOUVET

Étaient absents excusés : Mrs Xavier BAECKERROT, Alain FRÉMAUX, Antoine PERREARD, Yannick VAN DAMME

Procuration (s) : Mr Xavier BAECKERROT donne pouvoir à Mr Stéphane LOIRE
Mr Alain FRÉMAUX donne pouvoir à Mr Francis JOLY
Mr Yannick VAN DAMME donne pouvoir à Mr David DAROUX

Madame Raymonde MARTIN a été élue secrétaire.

I) Vote du Compte Administratif 2022

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Mr Rémi HAREL vote le Compte Administratif de l'exercice 2022 et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses Prévus : **152 151.01**
Réalisé : **69 207.44**
Reste à réaliser : **70 624.83**

Recettes Prévus : **152 151.01**
Réalisé : **97 489.04**
Reste à réaliser : **19 185.00**

Fonctionnement

Dépenses Prévus : **540 267.92**
Réalisé : **323 234.12**

Recettes Prévus : **540 267.92**
Réalisé : **555 883.92**

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement : **28 281.60**
Fonctionnement : **232 649.80**
Résultat global : **260 931.40**

II) Vote du Compte de Gestion 2022

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur de la Trésorerie de Breteuil/Crèvecœur-le-Grand accompagné des états de

développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à réaliser et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2022 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant que le compte de gestion du receveur est conforme au compte administratif de la commune d'Auchy-La-Montagne ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, déclare que le compte de gestion de la commune dressé, pour l'exercice 2022, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation et ni réserve de sa part.

III) Affectation des résultats 2022

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2022
Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	46 061.88
- un excédent reporté de :	186 587.92
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	232 649.80
- un excédent d'investissement de :	28 281.60
- un déficit des restes à réaliser de :	51 439.83
Soit un besoin de financement de :	23 158.23

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2022 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2022 : EXCÉDENT	232 649.80
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	23 158.23
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	209 491.57
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT	28 281.60

IV) Vote des subventions aux associations

Le conseil municipal décide d'attribuer les subventions comme suit :

Association (6574)	Subvention 2023
Les P'tits Vagabonds	450.00
Comité des Fêtes	4 500.00
Les Montagnards	250.00
Amical du Conseil Jeunes	1 000.00
Coopérative Scolaire d'Auchy-la-Montagne	1 000.00
Association ANIMAGYM	100.00
Associations pour les Calvaires	20.00
UNAPEI 60	100.00
Le fil d'ariane	20.00
Jardins familiaux de Crèvecœur le Grand	75.00

TOTAL	7 515.00
CCAS (657362)	2 000.00
SPA (611)	345.15
CAUE de l'Oise (6281)	210.00
Union des Maires (6535)	414.22
TOTAL	2 969.37

V) **Préparation du Budget 2023**

Monsieur le Maire regarde avec les membres du Conseil les différents projets en cours de réalisation et à réaliser sur l'année afin de préparer le budget 2023.

VI) **Demande de subvention**

Demande de subvention pour le dossier « Réhabilitation de l'école N° 2 »

ANNULE ET REMPLACE CELLE DU 27 OCTOBRE 2022

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal, que suite au débat d'orientation budgétaire concernant la création de l'opération N° 1462 « Réhabilitation École N° 2 » qu'il va effectuer la demande des subventions

Le coût estimé pour ce projet est de 14 107.34€ H.T.

Le plan de financement pourrait être le suivant :

Montant de la subvention sollicitée auprès de la DETR (45%) : 6 348.30€ H.T.

Fonds de Développement communautaire (25%) : 3 526.84€ H.T.

Auto financement de la commune avec la TVA : 7 053.67€ TTC

Soit un total de : 16 928.81€ TTC

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

- Autorise Monsieur le Maire à solliciter Madame la Préfète de l'Oise et Madame la Présidente de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis, pour obtenir les subventions indiquées dans le plan de financement,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

VII) **Délibération « Projet Parc Eolien de l'Européenne »**

Monsieur le Maire indique aux membres du conseil municipal que l'enquête publique environnementale sur le projet éolien de l'Européenne des communes de FROISSY et NOIRÉMONT a eu lieu du 16 février 2023 au 20 mars 2023 inclus.

Le conseil municipal doit émet un avis sur cette enquête.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal émet un avis défavorable à l'unanimité à ce projet

VIII) Informations diverses

PLUi

Monsieur le Maire informe les membres du conseil, qu'ils travailleront sur le PLUi à la prochaine réunion de conseil municipal, soit vendredi prochain si on reçoit les éléments.

Protocole d'accord transactionnel – conditions financières du retrait des 9 communes de la CCOP.

Monsieur le Maire informe que le protocole a été transmis à l'Inspectrice des Finances Publiques, Médiatrice nommée par la Préfecture.

Lettre du Sénat « Mission d'information Bâti scolaire

Monsieur le Maire informe qu'il a reçu un mail concernant le bâti scolaire pour une consultation des élus locaux.

Le Sénat lance une consultation en ligne des élus locaux afin de nourrir les travaux de la mission d'information « le bâti scolaire à l'épreuve de la transition écologique ».

Monsieur le Maire va participer à cette consultation.

Arrête « Sécheresse »

Monsieur le Maire informe les membres du conseil que la commune qui se situe dans le bassin versant du Thérain est en vigilance d'alerte sécheresse.

Travaux sur la RD 9

Monsieur le Maire informe que des travaux de curage des fossés vont avoir lieu sur la RD 9 de la société Vromman au lieu-dit « la bascule » de Luchy, le 1^{er} juin 2023.

Communauté d'Agglomération du Beauvaisis – Service Transport

Monsieur le Maire informe qu'il a demandé au service transport de la CAB, un bilan sur les bus et du nouveau service mis en place, pour connaître le nombre de personnes qui se servent de ces services.

Gestion d'eaux de pluie

Monsieur le Maire informe qu'il va conseiller, pour toute nouvelle construction, qu'il est préférable de prévoir une gestion d'eau de pluie, car il n'est plus autorisé de rejeter les eaux sur le domaine public.

Site internet

Monsieur LOIRE informe que le site internet est en ligne depuis ce jour à 17h30.

Il demande aux membres du conseil de consulter le site afin de voir s'il y a encore des corrections à faire

L'adresse du site est : auchylamontagne.fr

IX) Questions diverses

Mr JOLY

Déchets

Monsieur JOLY demande à Monsieur le Maire s'il a nommé un référent pour la gestion des déchets, afin que la population puisse réduire de 23 à 25% de déchets en plus.

Monsieur le Maire l'informe que pour le moment non, mais il le fera dès que possible.

Le référent sera chargé d'informer la population des nouveaux dispositifs.

Caniveau rue Jeannot

Monsieur JOLY demande ce qu'il en est pour le caniveau de la rue Jeannot, si Monsieur le Maire a des nouvelles de l'entreprise COLAS.

Monsieur le Maire l'informe que l'entreprise devait venir au moment des travaux sur Crèveœur le Grand, mais vu les problèmes rencontrés, cela a pris du retard, et ils ne sont pas venus.

Monsieur le Maire va reprendre contact avec l'entreprise COLAS.

Logement de l'école

Il est demandé à Monsieur le Maire, de faire un point sur l'avance du logement de l'école.

Monsieur le Maire informe qu'il recherche un architecte pour chiffrer le projet.

La séance a été levée à 21h30